

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 026-212602940-20251117-D202535-DE

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Etienne LARAT

*Pour le Maire empêché
La 1^{ère} adjointe
Catherine COINTE*

